



Chers Parents,

Vous demandez à l'Église le baptême pour votre enfant. C'est un merveilleux et grand engagement chrétien que vous tenez à prendre dans la confiance et dans la foi, en réponse au cadeau que Dieu vous fait en confiant à vos soins et votre éducation la vie de votre petit enfant.

Pour la préparation et la célébration du baptême dans notre Unité pastorale, voulez-vous bien observer les dispositions qui suivent :

1. **DATE** : un délai de deux à trois mois est nécessaire entre la date d'inscription au **secrétariat à Basècles** et la date de la célébration du baptême à l'église.
2. **LIEU** : même s'il est heureux de demander le baptême dans son église paroissiale, vous avez cependant le choix du lieu de la célébration entre les différentes églises des entités de Beloeil et Bernissart.
3. **INSCRIPTION** : dès que vous avez fixé la date (selon le calendrier ci-dessous), veuillez faire parvenir le plus vite possible au **secrétariat à Basècles** le formulaire d'inscription ci-joint, lisiblement complété. Vous recevrez ensuite une confirmation. Attendez cette confirmation avant de lancer vos invitations.
4. **PREPARATION** : Vous serez invités à participer à une réunion d'information. Cette rencontre a normalement lieu le 1^{er} mercredi du mois de 20h à 21h30 à Basècles.
Vous serez invités à présenter votre enfant à la communauté des chrétiens lors d'une messe festive un samedi à 18h00 à l'église de Pommeroeul. Le verre de l'amitié vous sera ensuite offert.
5. **CELEBRATION** :
 1. Votre enfant ne doit pas nécessairement être tout habillé de blanc, mais il faudra prévoir pour la célébration un gilet ou un châle blanc dont on le revêtira après le baptême.
 2. Si vous en avez un, prenez avec vous votre livret de mariage.
 3. La prise de photos est autorisée (sauf dans le chœur de l'église), à condition d'être discrète et qu'une seule personne par enfant à baptiser en soit chargée.
 4. La célébration commence toujours à l'heure et dans le fond de l'église. C'est là que vous serez attendus avec votre famille.
6. **PARRAIN et MARRAINE** : Pour pouvoir être parrain ou marraine de baptême, il faut avoir reçu le baptême, la première communion et la confirmation, partager la foi catholique et vivre en conformité avec l'enseignement moral de l'Église. Il n'est pas nécessaire d'avoir un parrain et une marraine. Un parrain ou une marraine peut suffire.

Message pour le parrain et/ou la marraine :

Depuis la naissance de ses parents vous ont manifesté toute leur confiance en vous demandant de les seconder dans l'éducation de leur enfant et vous avez sûrement bien réfléchi avant d'accepter cette responsabilité. Nous devinons votre joie et votre fierté d'avoir reçu une place toute spéciale dans la vie de ce votre filleul(le).

Aujourd'hui, par la demande du baptême dans l'Église catholique, vous allez recevoir une mission supplémentaire : accompagner l'enfant sur le chemin de la découverte de Jésus et veiller à son épanouissement spirituel.

Pour recevoir cette mission, la marraine/ le parrain doit être baptisé(e) et confirmé(e) dans l'Église Catholique. N'oubliez donc pas de nous communiquer les dates et lieux.

Si vous n'êtes pas confirmé(e), sachez qu'il est possible de recevoir le sacrement de la Confirmation à tout âge, beaucoup d'adultes font cette démarche chaque année. Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire. Il est toujours possible aussi de recevoir le baptême à l'âge adulte.

Si vous ne vous sentez pas prêt(e) à prendre cet engagement de marraine ou parrain de baptême, un parrain ou une marraine peut suffire. Merci pour votre compréhension et votre collaboration.